



Doc. 13018
01 octobre 2012

Le respect des obligations et engagements de la Fédération de Russie

Amendement¹ n° 1

M. Alexey PUSHKOV, Fédération de Russie, Groupe démocrate européen

Dans le projet de résolution, paragraphe 6, supprimer les mots :

« et l'Assemblée appelle à leur libération immédiate ».

Note explicative

Le paragraphe 23.28 est rédigé plus correctement du point de vue de la prééminence du droit.

Déposé par:

PUSHKOV Alexey, Fédération de Russie, GDE
AGUZAROV Tamerlan, Fédération de Russie, GDE
ALIGRUDIĆ Miloš, Serbie, GDE
EATON Margaret, Royaume-Uni, GDE
FATALIYEVA Sevinj, Azerbaïdjan, GDE
GAFAROVA Sahiba, Azerbaïdjan, GDE
KNYSHOV Alexey, Fédération de Russie, GDE
LIDDELL-GRAINGER Ian, Royaume-Uni, GDE
SEYIDOV Samad, Azerbaïdjan, GDE
SIDYAKIN Alexander, Fédération de Russie, GDE
SLUTSKY Leonid, Fédération de Russie, SOC

1. 2012 - Quatrième partie de session

